

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.11.00 Convocation du 17.11.00

Compte rendu affiché 28 Novembre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** M. LAFFLY, Mme BOUHEY, MM. POINT, VERGNE,  
**Objet : TARIFS MUNICIPAUX**  
**FOIRES et MARCHES** CHATUT et FAURE,  
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 22	
votants 27	

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,  
WYMAN, GASTREIN, VEYRIER, MM. AUROY, DOIZY,  
GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,  
Mlle MILLET, MM. DUSSUD et BELIN, Conseillers  
Municipaux,

**Absents représentés :** M. MEYER par M. POINT - M. MIGNOT par M. DOIZY -  
Mme GUERIN par Mme BOUHEY - M. DUCRET par  
M. CHATUT - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

**Absents excusés :** MM. DOUCET et MARCENDE.

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des droits de place applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et à la Foire du 1<sup>er</sup> Mai.

Il précise que la Commission des Finances, réunie le 19 Octobre 2000, a émis un avis favorable à l'augmentation d'environ 2% de ces tarifs.

Il invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des Foires et Marchés **à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2001.**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Communes,
- Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 19 Octobre 2000,
- Adopte la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise, et les fixe en conséquence aux montants suivants :

### **MARCHE FORAIN du VENDREDI**

- Abonnés, le ml pour l'année ..... **160,00 F**
- Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui  
concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture ..... **8,50 F**
- Raccordement électrique : abonnés (par trimestre) ..... **120,00 F**  
non abonnés (par marché) ..... **15,50 F**

**FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE**

- Les cirques paieront **2,60 F.** par m2/jour de fête.
- Le minimum de perception des manèges et forains sera :
  - 130,00 F.** par jour de fête pour les petits métiers,
  - 200,00 F.** par jour de fête pour les salles de jeux,
  - 315,00 F.** par jour de fête pour les gros métiers.
- Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
  - 6,50 F.** par ml et par jour de fête,
  - 3,50 F.** les autres jours.
- Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de : **6,50 F.** par jour de stationnement.
- Les jeux à pièces ou jetons paieront **7,50 F.** par ml et par jour de fête.

**AMBULANTS SEMAINE**

- Forfait journalier : **35,00 F.**
- Raccordement électrique/trimestre : **120,00 F.**

**CAMION - MAGASIN :**

- Vente au déballage - Forfait journalier : **200,00 F.**

***Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.***

**FOIRE du 1<sup>er</sup> MAI**

- Les abonnés régleront par ml . . . . . **32,00 F**
- Les non abonnés régleront par ml . . . . . **60,00 F**
- Raccordement électrique, la journée . . . . . **41,00 F**
- Consommation eau (1 m3), la journée . . . . . **16,00 F**
- Manèges et forains : la perception sera de :
  - 180, 00 F.** par jour de fête pour les petits métiers
  - 260,00 F.** par jour de fête pour les salles de jeux,
  - 420, 00 F.** par jour de fête pour les gros métiers.
- Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
  - 7,50 F.** par ml et par jour de fête,
  - 3,50 F.** les autres jours.
- Les camions, caravanes et voitures paieront **7,00 F.** par véhicule et par jour,
- Les jeux à pièces ou jetons paieront **8,00 F.** par ml et par jour de fête.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 Novembre 2000

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 5 Janvier 2001  
- de la publication le 6 Janvier 2001  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE , le 5 Janvier 2001